

vivre HYÈRES

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE LA VILLE D'HYÈRES-LES-PALMIERS

HYÈRES, **UNE VILLE
OÙ IL FAIT BON VIVRE !**

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2020
ET BUDGET PRIMITIF 2021**
PAGES 6-9

CLASSEMENT JDD

Hyères classée 2^e ville du Var et 51^e ville de France où l'on vit le mieux ! Une étude parue dans le JDD le 11 avril révèle le palmarès 2021 des villes françaises où il fait bon vivre. Sur près de 35 000 communes analysées selon 183 critères fournis par l'INSEE (qualité de vie, sécurité, commerces et services, transports, santé, ...), Hyères se classe 2^e ville du Département du Var, après Toulon.

SOMMAIRE

RETOUR EN IMAGES

Retour sur le début d'année 2021

COMPTE ADMINISTRATIF

Compte administratif 2020 voté à l'unanimité

BUDGET

Budget primitif 2021 : volontariste et rigoureux

SANTÉ

La campagne de vaccination bat son plein à Hyères

SOLIDARITÉ

Action sociale

CADRE DE VIE

Les aménagements récemment réalisés

ÉVÈNEMENT

Golf-Hôtel : le nouveau lycée arrive !

ACTION CULTURELLE

Les Archives de la ville en ligne !

Un nouveau portail internet pour la médiathèque

ENVIRONNEMENT

La lutte contre les moustiques, tous concernés !

DÉMOCRATIE

Tribunes politiques d'opposition

MÉTROPOLE TPM

La vallée du Gapeau et la métropole TPM vers un destin commun

PROXIMITÉ

Point-justice : renouvellement de la convention

ÉLECTIONS

Élections régionales et départementales

4

6

8

10

11

12

15

16

18

20

21

22

23



Magazine municipal bimestriel
N° 183 - printemps 2021

communication@ville-hyeres.fr

Directeur de la publication : Jean-Pierre Giran

Co-directeur de la publication : Philippe Sabatery

Rédaction : Grégory Audibert, Margaux Lubrano

Photos : Service Communication (Thierry Cottron, Océane Bouquoy)

Conception et réalisation : Service Communication (Océane Bouquoy, Thibault Martin)

Impression : Zimmermann

Distribution : La Poste - Médiapost (04 94 27 81 19)
Com 'N diff

Tirage : 35 000 exemplaires

Dépôt légal : à parution

Vivre Hyères, votre magazine municipal, est distribué tous les deux mois dans toutes les boîtes aux lettres hyéroises portant ou non un autocollant « Stop pub ». Sa distribution se déroule sur 5 jours en moyenne. Certains dispositifs (digicodes, entrées de résidences sécurisées...) présentent des obstacles pour les personnes chargées de diffuser votre magazine.

Si vous ne le recevez pas

Si vous constatez une absence anormale ou prolongée de votre magazine dans votre boîte aux lettres, n'hésitez pas à le signaler à notre prestataire La Poste - Médiapost par téléphone au 04 94 27 81 19.

Version électronique

Vous pouvez également lire le contenu de chaque numéro dès parution sur www.hyeres.fr

Version audio

Grâce aux bénévoles de la Bibliothèque sonore, Vivre Hyères existe aussi en version audio sur www.hyeres.fr





Le 11 mars 2021, lors du dévoilement de la maquette du nouveau lycée du Golf Hôtel

Chères Hyéroises, chers Hyérois,

La transition entre les années 2020 et 2021 se fait sous le spectre de la COVID-19, même si l'on peut désormais espérer, pour l'été, une amélioration de la situation sanitaire.

Notre Ville apporte sa contribution par une politique de tests et de vaccination très active, et je tiens à remercier tout le personnel médical et paramédical, les pompiers, la protection civile et le personnel communal pour leur magnifique mobilisation.

L'incertitude économique est toujours présente et le compte administratif 2020, voté à l'unanimité, comme le budget primitif 2021 voté à une large majorité, en portent la marque. Néanmoins, nous avons voulu, en ces temps difficiles, soutenir notre économie en maintenant une aide aux secteurs les plus touchés et en poursuivant une politique active en matière d'investissements.

Ainsi, Hyères poursuit sa route, fière d'un riche passé que la mise en ligne de nos archives permet de valoriser, et optimiste pour l'avenir comme le justifie, par exemple, l'étape essentielle franchie pour la reconstruction et la relocalisation du lycée Golf Hôtel.

Comme en témoigne à nouveau le palmarès des villes de France paru dans le JDD, Hyères reste, sans contestation, l'une des villes où il fait le meilleur vivre !

Bien à vous
Jean-Pierre Giran

Jean-Pierre Giran
Maire de la ville d'Hyères
Premier vice-président de Toulon Provence Méditerranée

RETOUR SUR LE DÉBUT D'ANNÉE 2021

Malgré le contexte sanitaire, des actions sportives, solidaires et culturelles se sont déroulées à Hyères lors du premier trimestre 2021.



Grande opération nettoyage de la plage de l'Almanarre par les joueurs de l'équipe du Rugby Club Hyères La Crau Carqueiranne (RCHCC) avec le soutien logistique de la Commune



Remise des prix aux lauréats de l'édition 2020 du concours photos de l'Opération Grand Site de la presqu'île de Giens



Initiative solidaire de la Boulangerie Pastor-Maison Margot en faveur du CCAS de la Ville



Animations dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique avec les élèves des écoles Excelsior et Saint John Perse





Signature d'une convention unissant Mourad Boudjellal et Jean-Pierre Blasco, président du Hyères Football Club
L'ancien président du RCT devient actionnaire majoritaire de la SASP qui vient d'être créée.



Ouverture de l'atelier-boutique solidaire « Comme un sou neuf » tenu par de jeunes adultes handicapés dans le Parcours des Arts



Tournage d'une scène du film de Lisa Azuelos « La Chambre des merveilles », tiré du roman de l'auteur hyérois Julien Sandrel, à l'aéroport d'Hyères, avec la présence d'Alexandra Lamy et Olga Kurylenko

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 **VOTÉ** **À L'UNANIMITÉ**

Le Compte administratif 2020 de la Ville d'Hyères a été voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 2 avril 2021.

Le compte administratif rend compte de l'exécution du budget de l'année écoulée ; il permet un jugement sur la santé financière de la commune. Il est, en quelque sorte, l'indicateur de la qualité de la gestion budgétaire.

C'est la première fois, depuis au moins 20 ans, que le compte administratif du maire est voté à l'unanimité des conseillers municipaux, majorité et oppositions confondues.

Ce résultat est d'autant plus significatif que l'épidémie de COVID-19 a perturbé l'année 2020, entraînant des dépenses d'équipement nécessaires (masques, gants, centre de dépistage...) et des pertes de recettes mécaniques (fermeture du Casino des palmiers, droits de mutation, ventes, location de salles...) ou délibérées (exonération de loyers commerciaux, de taxes d'occupation du domaine public, gra-

tuité de cantine et du stationnement de surface, primes COVID pour le personnel exposé...).

Bien entendu, quelques dépenses ont été évitées (manifestations annulées par exemple) mais, au total, **le coût estimé de la pandémie pour le budget de la commune est de 4 à 5 millions d'euros.**

D'une façon générale, les ratios financiers relatifs aux dépenses réelles de fonctionnement, au produit des impositions directes, aux recettes réelles de fonctionnement, à l'encours de la dette, aux dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement, à la capacité de désendettement, à l'autofinancement, **sont meilleurs à Hyères** qu'ils ne sont dans les communes comparables.

STABILITÉ DES TAUX D'IMPOSITION

AUCUN EMPRUNT

ÉPARGNE ÉLEVÉE : 9, 918 M€

AUTOFINANCEMENT À 100% DES INVESTISSEMENTS

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT : 19, 56 M€

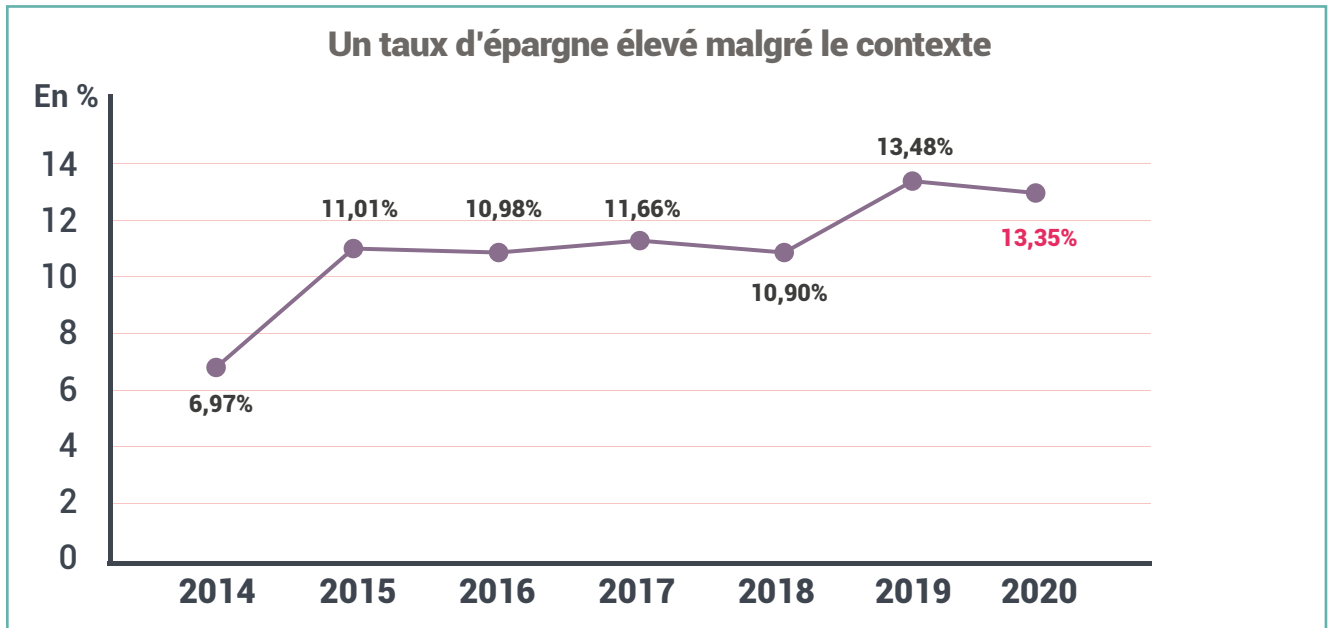
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 74, 29 M€

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 64, 37 M€

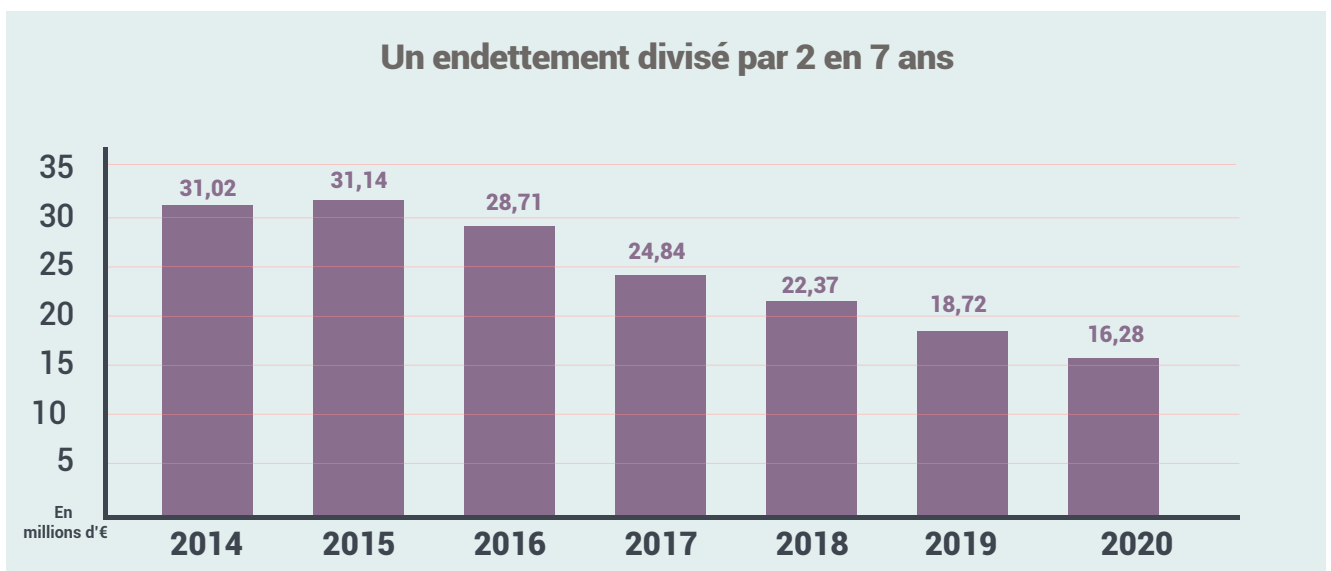
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'ANNÉE : + 15 836 922 €



DEUX ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES :



■ Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement



■ L'encours de la dette a été divisé par 2 en 7 ans : 16,28 M€ en 2020 contre 31,02 M€ en 2014

■ La capacité de désendettement n'a cessé de s'améliorer depuis 7 ans.

Elle s'élève en 2020 à 1,64 ans alors que le seuil d'alerte est de 12 ans. Le seuil d'alerte est le seuil au-dessus duquel la situation financière est inquiétante, selon la réglementation comptable des collectivités territoriales.

On rappellera qu'au-delà des investissements relevant des compétences de la commune (bâtiment essentiellement), de nombreux travaux sont réalisés sur son territoire par la Métropole TPM, soit dans le cadre de l'antenne TPM (voirie, propreté, espaces verts notamment financés par une allocation de compensation versée par la commune

d'Hyères à la Métropole TPM), soit sur le budget propre de la Métropole, quand il s'agit d'investissements reconnus d'intérêt métropolitain (comme la requalification de l'avenue Decugis en 2020 ou les travaux de la place Clemenceau et la réalisation de la promenade du front de mer les années précédentes).

BUDGET PRIMITIF 2021 : **VOLONTARISTE ET RIGOUREUX**

Le budget primitif est l'expression budgétaire de la politique et des choix de la municipalité pour l'année 2021.

Le budget a été voté à une large majorité :

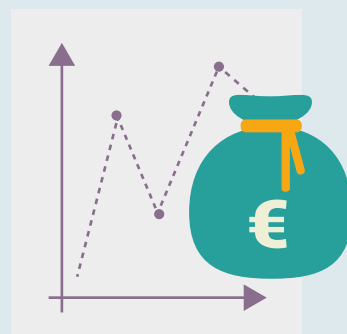
- **Pour** : les 34 élus de la majorité municipale, Pierre Laurent (conseiller municipal) et Chantal Portuese (conseillère municipale) soit 36 voix
 - **Abstention** : les 2 élus du groupe « Hyères bleu Marine » (Rassemblement National)
 - **Contre** : les 7 élus du groupe « Hyères tout naturellement »
- Ce budget s'inscrit dans une période pleine d'incertitude où la pandémie est toujours présente.

Le contexte créera, comme en 2020, des dépenses importantes et des pertes de recettes mécaniques (prélèvement du produit brut des jeux du Casino des palmiers par exemple) ou liées à l'accompagnement et à la gestion de la crise.

Néanmoins, la **très bonne santé financière de la commune** (voir article concernant le Compte administratif 2020, pages 6-7) permettra de **maintenir une activité soutenue** et de **réaliser des investissements importants** tout en maintenant une **grande rigueur de gestion**.

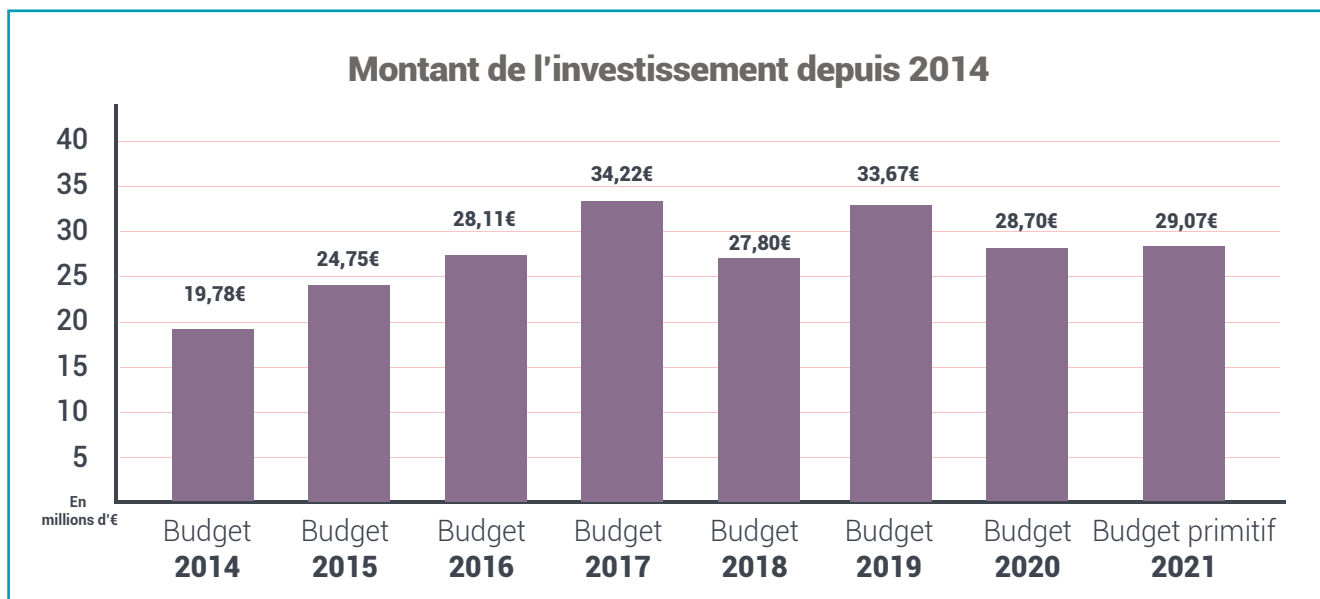
1/ UNE STRATÉGIE BUDGÉTAIRE ADAPTÉE

- **Taux d'imposition inchangés**
- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**
 - Dépenses de personnels : moins 13 agents
 - Charges à caractère général : moins 800 000€
- **Épargne brute (hors cession) : 7,96 M€**
- **Encours de la dette : nouvelle baisse car aucun nouvel emprunt ne sera réalisé**
- **Autofinancement : 100% des investissements**



2/ UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE

De compétence communale (bâtiments notamment), métropolitaine au niveau de l'antenne (voirie, propreté) ou sur le budget propre de TPM, les projets porteront sur plusieurs priorités : l'environnement, la culture, le sport et la vie quotidienne et les espaces publics.



Les projets 2021

La culture

- Finalisation des travaux du Musée des cultures et du paysage
- Travaux d'aménagement sur le site archéologique d'Olbia
- Parcours des Arts
- Rénovation complète de l'église anglicane de Costebelle
- Restauration des tableaux de la Collégiale Saint-Paul (Saint-Paul sur le chemin de Damas)

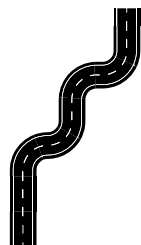


Les équipements sportifs et la qualité de vie



- Réhabilitation et extension du Skate Park
- Réalisation d'un Club house au stade André Vérant
- Réalisation de la Maison des producteurs locaux
- Création du « Quai » : point d'accueil / Billeterie sur la place Clemenceau

Les espaces Publics



- Réalisation de travaux de voirie :
 - La Blocarde
 - Rues du Port (Claude Durand, hippodrome)
- Lancement des études :
 - Boulevards d'Orient, Mistral, et Chateaubriand
 - Chemin de la Grotte des Fées (Costebelle)

Les Infrastructures de TPM

La Métropole continuera à financer sur son budget propre les travaux et/ou les études concernant les opérations d'intérêt métropolitain :

- Le Pôle d'Échange Multimodal
- Le SeaLine (alimentation en eau potable de Porquerolles)
- Les bassins de rétention du Roubaud



La transition énergétique

- Remplacement des chaudières dans les écoles
- Études pour l'isolation des bâtiments publics
- Installation de panneaux photovoltaïques au complexe aquatique

L'environnement

- Requalification de la place Saint-Pierre à Giens,
- Études et travaux pour lutter contre l'érosion au Ceinturon (promenade du front de mer Port - Ayguade)
- Réalisation de la voie douce (piétons et cyclistes) dans le Salin des Pesquiers entre le rond-point de l'hippodrome et le village de La Capte
- Finalisation des voies douces le long de l'avenue Decugis et à l'entrée des Salins
- Mise en service d'un petit train sur la Route du Sel, entre le parking de l'Almanarre (parking Biancotto) et le village de Giens
- Études accélérées concernant la protection du Tombolo Ouest et de l'alimentation en eau potable de Porquerolles (Sealine)



Réalisation d'un Club house au stade André Vérant



Réalisation de la Maison des producteurs locaux



Le Quai, point d'accueil / billetterie sur la place Clemenceau



Réhabilitation et extension du skatepark

LA CAMPAGNE DE VACCINATION BAT SON PLEIN À HYÈRES

Un an après, la Commune continue à gérer la crise sanitaire de la COVID-19 notamment par la mise en place d'un centre de vaccination situé au Forum du Casino. Au total, ce sont près de 17 585 injections qui ont pu être réalisées depuis son ouverture.

Le centre de vaccination

Le centre de vaccination COVID-19 d'Hyères a ouvert le 18 janvier 2021 au Forum du Casino. Son fonctionnement est assuré par des professionnels de santé dans le cadre de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS). Mi-avril, le centre comptait 8 lignes de vaccination, ce qui permettait de vacciner plus de 500 personnes par jour. A la fin du mois d'avril, grâce à de nouvelles livraisons de doses de vaccin, 4 lignes supplémentaires s'ajoutent. Depuis son ouverture, au total 17 585 injections ont pu être réalisées. (Mise à jour le 18/04/2021)

■ Quand se faire vacciner ?

- Du lundi au samedi de 8h30 à 17h30
Uniquement sur rendez-vous

■ Comment prendre rendez-vous ?

- sur le site internet **Doctolib** : www.doctolib.fr
- par téléphone au 04 22 14 64 51 (ouvert de 9h à 17h, du lundi au vendredi)

■ Qui peut se faire vacciner ?

Conformément à la stratégie gouvernementale, la vaccination est pour le moment réservée aux personnes suivantes :

- Personnes de plus de 60 ans
- Personnes à hauts risques de formes graves
- Pour plus d'informations, consultez le site du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr>

■ Comment se déroule la séance de vaccination ?

- Le jour du rendez-vous, les personnes doivent se munir d'une **pièce d'identité et de leur carte vitale**

- La personne se présente à l'accueil du centre de vaccination **10 minutes avant l'heure du rendez-vous**, et remplit un questionnaire de santé

- Une prise de température est effectuée puis le patient est dirigé vers un médecin qui effectue une consultation médicale afin de vérifier l'éligibilité à la vaccination du patient, à l'appui du questionnaire.

- une fois la personne jugée éligible, celle-ci est reçue par un infirmier pour l'injection

- surveillance de 15 minutes après la vaccination effectuée par la protection civile en salle de repos avec prise de tension.



- une attestation de vaccination (1^{re} et 2^e injection) est délivrée au patient

■ Combien ça coûte ?

La vaccination est prise en charge par la sécurité sociale.



Le centre de dépistage

Le centre de dépistage de la COVID-19 a été mis en place à l'Espace de la Vilette à la demande des laboratoires de biologie médicale d'Hyères. Pour toute information et prise de rendez-vous, vous pouvez vous rapprocher de votre laboratoire. Le centre accepte également les personnes n'ayant pas pris de rendez-vous.

■ Renseignements :

Espace de la Vilette, Chemin des Narrettes (derrière l'Espace 3000)

Horaires d'ouverture du centre : Du lundi au vendredi 10h-12h / 14h-16h ; le samedi 9h-12h.

ACTION SOCIALE

UN PARTENARIAT AVEC **LES RESTOS DU CŒUR**

Le contexte sanitaire a accentué la nécessaire collaboration entre le centre communal d'action sociale (CCAS) et l'association Les Restos du cœur. La Ville a officialisé son partenariat avec cette association afin de pallier aux difficultés alimentaires et sociales des populations fragilisées. Face à une forte demande, les deux partenaires peuvent désormais échanger plus facilement et ainsi orienter les personnes vers l'organisme adéquat. Ainsi, le CCAS s'engage à accueillir et prendre en charge les demandeurs envoyés par Les Restos du Cœur, après en avoir été informé par la fiche de liaison, et vice-versa. Les deux parties s'engagent donc à tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins des demandeurs et à échanger entre elles au sujet de toute problématique rencontrée.



LA POURSUITE

DES MISSIONS DU CCAS

Le CCAS poursuit son action pour les personnes âgées de plus de 70 ans, isolées ou porteuses d'un handicap, ou dans l'incapacité de se déplacer. Les agents du CCAS répondent présent pour aider : accueil social, aide à domicile, livraison de repas, aide administrative.

Prise de RDV et renseignements :

CCAS, 4 rue du Soldat Bellon - 04 94 00 78 85

SOUTIEN

**UNE ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES JEUNES**

Face au mal-être de certains jeunes provoqué par la crise sanitaire, l'Association ORION et l'Espace Jeunesse de la Ville d'Hyères proposent depuis mi-février un point d'écoute dénommé « **et si on en parlait ?** ». Les jeunes de 15 à 25 ans peuvent prendre rendez-vous auprès de l'Espace Jeunesse afin d'échanger gratuitement et anonymement avec un psychologue par téléphone. Une équipe de psychologues et psychothérapeutes bénévoles sont disposés à écouter les jeunes, échanger avec eux et les conseiller par rapport au contexte actuel.

Prise de RDV et renseignements (gratuit et anonyme) :

Espace Jeunesse, Forum du Casino, 3 avenue Ambroise Thomas - 04 94 00 82 13



L'ÉDITION 2021

DU GUIDE SENIORS

La nouvelle édition du Guide Seniors est disponible dans tous les points d'information de la ville, le CCAS, les cabinets médicaux et les résidences-services ! Retrouvez toutes les informations utiles pour bien vivre à Hyères. À télécharger sur hyeres.fr



LES AMÉNAGEMENTS RÉCEMMENT RÉALISÉS

Afin d'embellir notre cadre de vie et de sécuriser l'espace public, des aménagements ont été récemment réalisés dans différents quartiers de notre Commune.



Création d'une voie verte à l'entrée des Salins

Une entrée aménagée pour les Salins

La fraction des Salins jouit désormais d'une entrée aménagée et embellie avec une voie verte qui longe le Boulevard du Front de Mer.

Cet espace partagé entre piétons et cyclistes devient une continuité cyclable entre l'Ayguade et les Salins.

Un parking a été créé en bordure de cette nouvelle voie, agrémenté de plantation de palmiers. Les enrobés de la chaussée et des trottoirs ont été refaits, deux plateaux traversants ont été mis en place, des potelets en bois et des glissières de sécurité ont été installés, le parking au niveau du restaurant de plage a été réhabilité permettant l'ajout de nouvelles places de stationnement et le réseau d'éclairage public a été étendu.



Réfection de la chaussée à l'entrée des Salins

Requalification de l'avenue Decugis

La requalification de l'avenue Decugis est désormais achevée. Après la réalisation de la voie verte et la reprise de la voirie, les aménagements aux extrémités de l'avenue ont été finalisés :

- Réfection de la chaussée,
- Enfouissement du réseau aérien,
- Rénovation du réseau pluvial et de l'éclairage public,
- Aménagement des espaces piétonniers,
- Prolongement de la voie verte sur une partie du trottoir,
- Mise en place d'une zone 30 à l'entrée de l'Aiguade,
- Création de deux plateaux traversants,
- Pose de mobilier urbain,
- Déplacement des arrêts de bus et mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- Création d'une entrée supplémentaire sur le parking de la Mairie annexe de l'Aiguade.

La circulation a repris son cours paisiblement entre le centre-ville et l'Aiguade. La voie partagée, destinée aux cyclistes et aux piétons, permet notamment une circulation douce, sous les pins qui ont tous été préservés. La continuité cyclable est ensuite garantie jusqu'aux Salins.

Aménagement de l'entrée de l'Aiguade et prolongation de la voie verte



Aménagement du carrefour entre la rue du Maréchal Gallieni et les avenues Pillement et Perron



Réhabilitation du trottoir de gauche de l'avenue de la Paix

Aménagements de voirie en centre-ville

■ **Le carrefour entre la rue du Maréchal Gallieni, l'avenue Jacques Pillement et l'avenue du Dr Jean-Jacques Perron** a également été aménagé. Les trottoirs ont été réhabilités, le cheminement piétonnier a été mis en sécurité et le quai de bus a été mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

■ **L'avenue de la Paix** a fait l'objet d'un aménagement : réfection du trottoir de gauche, mise aux normes PMR, pose de mobilier urbain et réfection des enrobés de chaussée.

LES TRAVAUX EN COURS

Deux chantiers d'envergure sont actuellement en cours sur la commune : il s'agit de la construction de la nouvelle gare maritime de la Tour Fondue et des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la presqu'île de Giens

Bientôt une nouvelle gare maritime à la Tour Fondue

À la fin du mois de janvier, le président de la métropole Toulon Provence Méditerranée Hubert Falco et le maire Jean-Pierre Giran, ont posé la première pierre de la gare maritime. Le futur bâtiment est en cours d'édification, pour une mise en service prévue d'ici l'été.



Sécurisation de l'alimentation en eau potable de la presqu'île de Giens

Ces travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable de la presqu'île de Giens, portés par la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ont repris en février entre La Capte et La Bergerie, et devraient se terminer à la mi-juin. Ces travaux consistent notamment à poser une canalisation d'eau potable neuve sous la route de Giens. La route du Sel a été rouverte plus tôt que les années précédentes, le 16 avril, pour fluidifier la circulation.



GOLF-HÔTEL : LE NOUVEAU LYCÉE ARRIVE !

Suite aux inondations de novembre 2019, il était urgent de déplacer le lycée Golf-Hôtel. La maquette du nouveau lycée a été dévoilée le 11 mars dernier, le futur établissement se situera face à l'Hôpital d'Hyères. Son ouverture est prévue en 2024.



Le déplacement du lycée Golf-Hôtel

Le 11 mars dernier, Jean-Pierre Giran, Maire de la Ville d'Hyères, le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur Renaud Muselier, le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée Hubert Falco, Richard Laganier, Recteur de l'Académie de Nice et Patrice Mascarte, Proviseur du lycée, ont dévoilé la maquette du futur Lycée du Golf-Hôtel.



L'ouverture de ce nouveau lycée est programmée pour 2024. Il sera implanté sur le boulevard Maréchal Juin, au sein de la ZAC de la Crestade, en face de l'hôpital d'Hyères et à proximité du commissariat de Police. Ce transfert est devenu nécessaire suite aux inondations régulières subies sur le site actuel. Les engagements pris en 2019 ont donc été tenus et c'est une bonne nouvelle pour Hyères, la Métropole TPM, le Var, la Région, les enseignants et le personnel du lycée du Golf-Hôtel et bien entendu les nombreux élèves qui s'y forment aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.

Ce lycée sera un bâtiment exemplaire qui s'inscrit dans le Plan Climat

régional « une COP d'avance », en répondant aux objectifs suivants : performance énergétique, confort et santé des occupants et gestion durable du bâtiment.

Un site plus sécurisé et adapté

Le Cabinet d'Architectes DUCHIER PIETRA a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Le lycée aura une composition compacte en forme de "U" autour d'une cour centrale végétalisée. D'une surface plancher de 14 262 m², il est prévu que ce nouveau lycée comprenne :

- un pôle accueil et encadrement : administration et accueil, vie scolaire, locaux de professeurs
- un pôle fonctions support de la vie lycéenne : centre de ressources, restauration, centre médico-social
- un pôle enseignement : enseignement général, restauration - hôtellerie, tourisme
- une salle polyvalente
- un gymnase
- un internat
- des logements de fonction
- des espaces verts

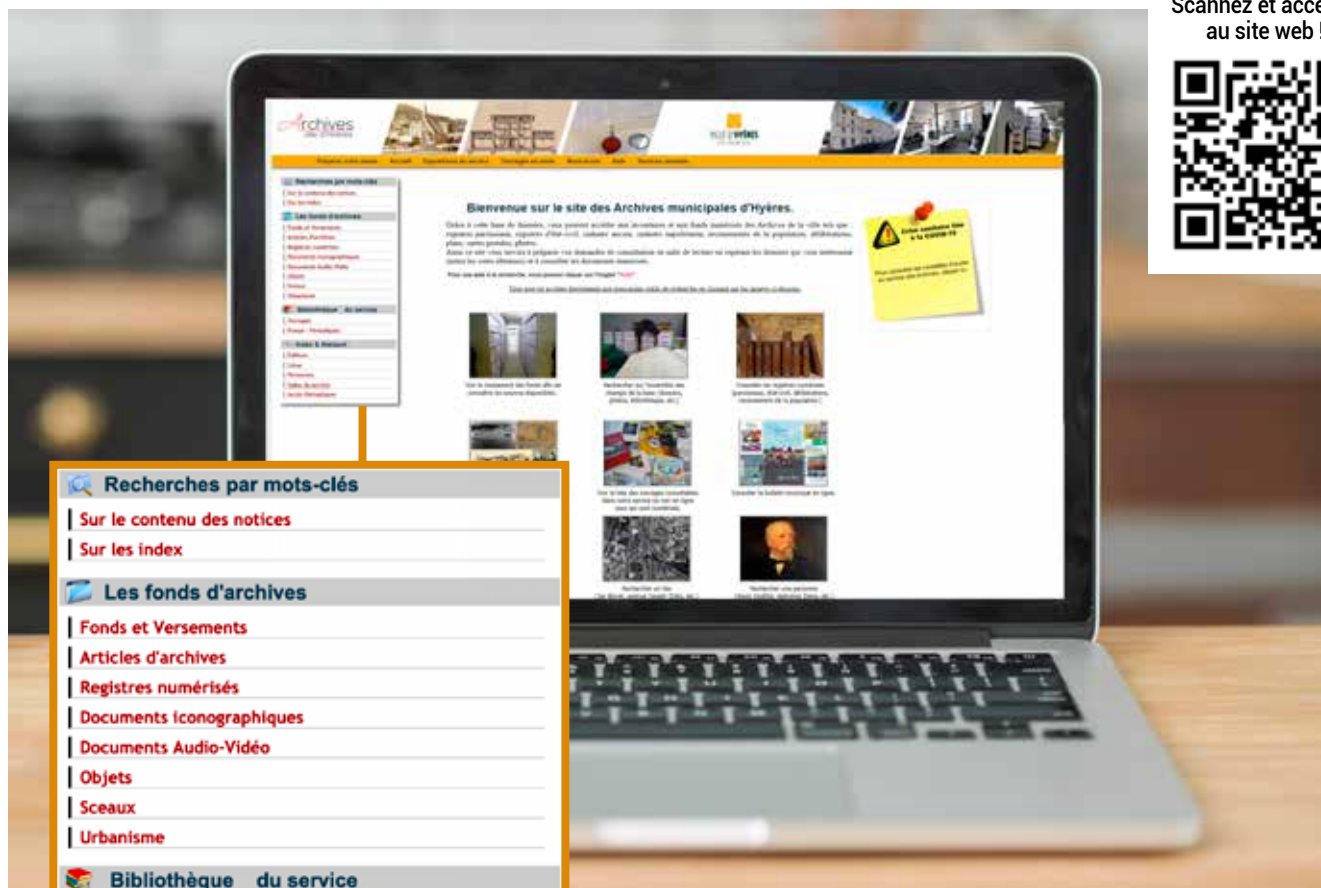
Le coût total de l'opération s'élève à 46,5 millions d'euros.



LES ARCHIVES DE LA VILLE EN LIGNE !

Plusieurs milliers de documents retraçant l'histoire de la ville (cartes postales, photos anciennes, registres, cadastres...) sont désormais à la portée de tous sur un site internet : <https://archives.mairie-hyeres.com/>. La ville d'Hyères est la première ville dans le département, après les Archives départementales, à disposer de son propre site.

Scannez et accédez au site web !



Recherches par mots-clés

- | Sur le contenu des notices
- | Sur les index

Les fonds d'archives

- | Fonds et Versements
- | Articles d'archives
- | Registres numérisés
- | Documents Iconographiques
- | Documents Audio-Vidéo
- | Objets
- | Sceaux
- | Urbanisme

Bibliothèque du service

- | Ouvrages
- | Presse - Périodiques

Index & thesauri

- | Édifices
- | Lieux
- | Personnes
- | Index du service

Des milliers de documents en ligne

Près de **150 000 pages de registres** sont accessibles en ligne : registres de délibérations, concessions et d'inhumations, cadastre ancien, registres des voyageurs hivernants, registres paroissiaux, d'état-civil, les tables décennales, les recensements de la population. Sur 610 services d'archives communales recensés par les Archives de France, seulement 56 possèdent leur propre site internet avec leurs archives numérisées. **Hyères est la première ville dans le département, après les Archives départementales, à disposer de son propre site.**

La consultation des documents

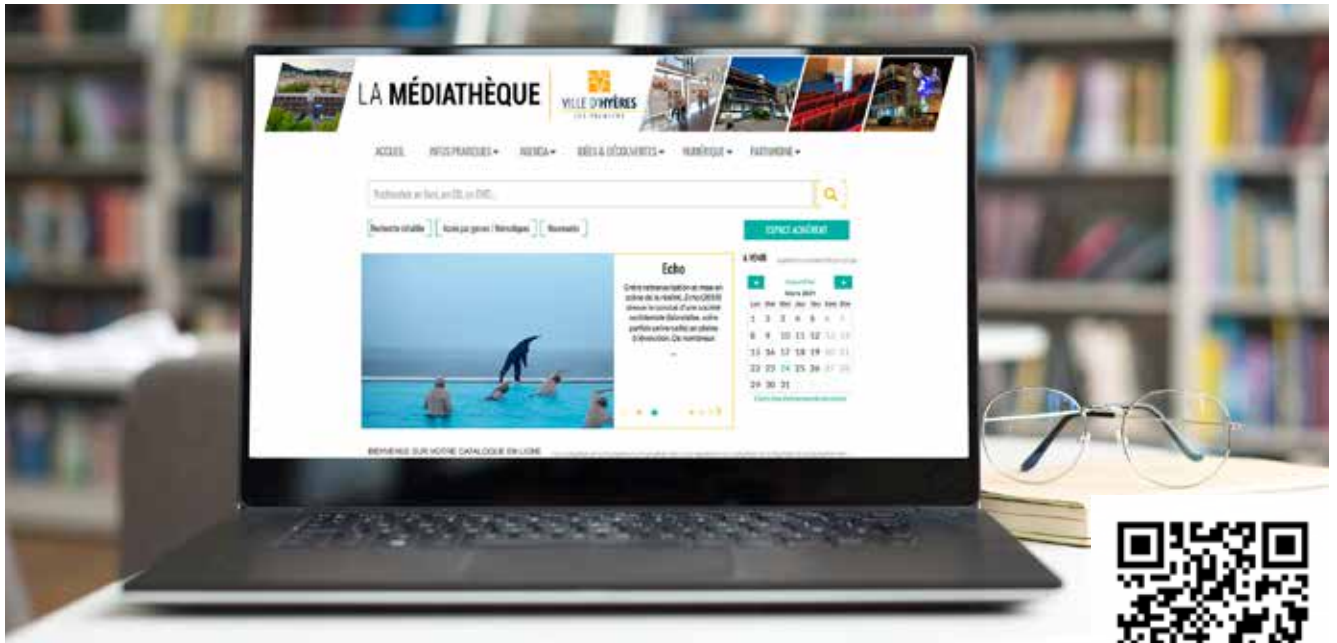
Les Archives conservent **1,5 kilomètres linéaires de documents** qui peuvent revêtir les aspects les plus divers : registres, dossiers, plans, journaux, affiches, cartes postales, photographies, plaques de verre, sceaux, parchemins... La consultation de ces documents est gratuite et se fait exclusivement en salle de lecture, au service des Archives, situé au Park Hotel.

Afin d'améliorer la diffusion et la valorisation des fonds des archives municipales auprès du public le plus large, la ville d'Hyères a créé sa base de données, consultable en ligne. Près de **6 200 documents** ont été numérisés avec autant de notices descriptives. Ce patrimoine culturel, mémoire de notre histoire locale, est désormais à la portée de tous sur internet.

RENSEIGNEMENTS :

Archives municipales

Park Hotel, avenue de Belgique
 04 94 00 78 84 - service.archives@mairie-hyeres.com
 Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
 Visite uniquement sur rdv pris minimum 48h à l'avance



UN NOUVEAU PORTAL INTERNET POUR LA MÉDIATHÈQUE !



Scannez et accédez
au site web !

Le site internet de la Médiathèque a été entièrement refait et offre de belles nouveautés : des ressources numériques (presse, autoformations, musiques, application mobile) et un patrimoine numérisé.

Un portail plus intuitif

La page d'accueil du portail a été repensée et devient plus intuitive. Elle est enrichie par un onglet de recherche et par un diaporama des derniers articles publiés.

Elle comporte deux fonctionnalités essentielles :

- **un espace adhérent** : accès à son compte personnel pour consulter les documents empruntés, prolonger la durée de l'emprunt, réserver des documents, accéder aux ressources numériques
- **un catalogue en ligne** : recherche de documents ou d'articles

Des nouveautés

■ Une application mobile "ma bibliothèque"

Dans la rubrique "Infos pratiques", vous pouvez télécharger l'application mobile "ma bibliothèque" qui vous permet de consulter votre compte personnel sur votre smartphone.

Disponible gratuitement sur App Store et Google Store.



version
Android



version
IOS

■ Inscriptions en ligne aux événements

Dans la rubrique "Agenda", vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne aux ateliers et spectacles de la Médiathèque et de ses partenaires

■ Achats de documents

Dans la rubrique "Idées et découvertes", vous aurez la possibilité de proposer des suggestions d'achats.

■ Les ressources numériques

Dans la rubrique "Numérique", vous aurez accès à toutes les ressources numériques de la Médiathèques :


- **Presse en ligne** : des milliers de références de quotidiens, revues et magazines en ligne

- **Autoformation en ligne** : 400 cours et leçons sur des thématiques variées (langues, informatique, musique, développement personnel, soutien scolaire, code de la route, permis, etc.)

- **Musique en ligne** : plusieurs milliers de références de concerts, de conférences, de guides d'écoute multimédia

Soutien aux acteurs culturels

Afin de s'adapter aux contraintes sanitaires et pour soutenir les artistes dans leurs projets de création durant cette période de fermeture des lieux culturels, le théâtre Denis accueille des résidences d'artistes. La ville d'Hyères met à disposition le lieu et son équipement technique pour un projet artistique défini sur une durée déterminée dans un but de création. Depuis le début de l'année, le théâtre Denis a accueilli Les Voix Animées, la compagnie de l'Echo, Melody Loulédjian, Carla De Coignac.

À suivre sur la page facebook du théâtre Denis  [theatredenis](#)





DÉMOUSTICATION

LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES : TOUS CONCERNÉS !

En plus du déploiement des bornes anti-moustiques et de la démoüstication réalisée par la Ville sur le domaine public, la lutte contre les moustiques doit également se faire sur le domaine privé. En effet, 80% des gîtes larvaires se trouvent concentrés autour de l'habitat individuel. Une participation active des particuliers est ainsi essentielle pour une démoüstication efficace.

Bons conseils pour limiter les moustiques chez soi :

- **Supprimer les eaux stagnantes** partout, toute eau calme doit être surveillée, vidée ou renouvelée : fûts, bidons, arrosoirs, cuvettes, jouets, pots, coupelles, gamelles, cendriers, pneumatiques, terrasses en plots, pieds de parasols, plis de bâches, éléments de décoration,...
- **Ranger les objets** en les mettant à l'abri de la pluie,
- **Couvrir les récupérateurs d'eau de pluie** ou cuves de façon complètement hermétique, en apposant un voile moustiquaire,

- **Curer** pour faciliter les écoulements des eaux,
- **Entretien des piscines**, bassins d'agrément, pompes de relevage et bornes d'arrosage,
- **Adapter son jardinage** : tailler et élaguer l'herbe, les arbres et les haies pour éviter la reproduction des moustiques, arroser le matin tout en faisant attention aux eaux stagnantes.

Moins il y a de réceptacles pouvant garder de l'eau et moins il y aura de lieux de ponte pour les moustiques.



Près de 350 bornes anti-moustiques installées depuis 2019 sur le territoire communal.



Eaux stagnantes chez les particuliers, principale cause de la prolifération des moustiques.

POUR TOUT
RENSEIGNEMENT
ET DIAGNOSTIC
GRATUIT À DOMICILE

Service santé, prévention et risques
Mail : demoustication@mairie-hyeres.com
Tél : 06 58 42 26 93
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h30

EN ROUTE VERS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



En lien avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée et le SymielecVar, la Ville favorise sur son territoire le déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques. À court terme, un seul et unique système de chargement sera opérationnel sur les parkings publics du territoire communal.

État des lieux

À ce jour, 10 bornes de recharges pour véhicules électriques sont déjà en service :

■ **7 bornes sur des parkings publics** : Espace 3000, parking Versin, place des Pêcheurs (Salins), capitainerie du port, base nautique,

■ **3 bornes dans les parkings couverts Indigo** : Gambetta, Forum du Casino et Clemenceau

Quinze bornes supplémentaires seront installées par le SymielecVar d'ici la fin d'année prochaine sur des espaces publics accessibles à tous les usagers de véhicules électriques (carte de déploiement ci-contre).



Vers un seul et unique système de chargement

Les nouvelles bornes déployées (hors parkings Indigo) sont financées par la Métropole et gérées par le Réseau « eborn », comptant plus de 1 200 installations de recharge sur 11 départements du sud-est de la France. Chaque borne est équipée de deux points de charge de 11KW permettant le branchement de deux véhicules en simultanée. Le rechargement fonctionne soit avec un carte d'abonné eborn (qui permet de bénéficier de conditions tarifaires intéressantes), soit avec une carte bancaire classique.

À titre indicatif, il faut compter environ 3€ pour un abonné et 4€ pour un usager occasionnel de coût de recharge pour une autonomie de 50 à 60 km, selon les conditions d'utilisation du véhicule électrique.



Enfin, le réseau eborn offre une assistance aux usagers 24h/24 et 7j/7, un site web et une application mobile. Ce déploiement ambitieux entre dans le cadre de la politique d'accompagnement des mobilités électriques et douces, mise en œuvre par la Ville et la Métropole pour améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie des Hyérois.



GROUPE « HYÈRES TOUT NATURELLEMENT » LE TRANSFERT DE LA CLINIQUE SAINTE MARGUERITE, UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ ?

Durant la campagne des municipales, nous avons alerté les Hyérois du possible transfert de la Clinique Sainte Marguerite. En effet, souhaité par son propriétaire depuis plusieurs années, le regroupement des cliniques Saint Jean, Saint Michel et Saint Roch, est devenu indispensable afin d'augmenter le potentiel des soins prodigués aux malades tout en réalisant des économies d'échelle sur le plan administratif.

Il faut savoir que notre commune est en capacité d'accueillir ce regroupement de cliniques dans la zone du Roubaud, à côté des structures de la Silver- économie envisagées.

Encore faut-il que la volonté politique soit là ! A défaut d'offrir cette opportunité foncière au

propriétaire de ces cliniques, ce beau plateau technique et médical reconnu sera contraint de s'installer sur une ville voisine. Et c'est plutôt bien parti ! Les compromis viendraient d'être signés sur la commune de La Crau.

Quelle tristesse pour nous, Hyérois ! La perche avait été pourtant bel et bien lancée au Premier Magistrat mais le silence a été de mise.

Ce sont donc 500 emplois directs de la clinique Sainte Marguerite qui seront perdus pour Hyères, perte amplifiée bien évidemment par les emplois des 3 autres sites qui auraient pu être rapatriés. A cela s'ajoute, les emplois générés par l'activité de la clinique dans les commerces de Hyères. Les patients venus de tout le Var aiment

s'attarder à Hyères pour quelques achats lors de ce déplacement.

Voir partir un tel établissement médical et de proximité est totalement inacceptable.

Après le départ de l'école d'infirmière, Hyères va maintenant perdre un autre pilier de ce qui fait sa renommée de ville de santé dans la plus grande ignorance et passivité de l'actuel locataire de l'avenue Clotis.

Vous conviendrez, chers Hyérois, que le maintien d'un fleuron médical de proximité est primordial pour l'économie hyéroise et que nous venons de rater là une belle opportunité !

K.Tropini, E.Martin, M.Agosta, J.D Marion,
W.Ferjani, N.Massuco, G.Burki

GROUPE « ALLIANCES POUR HYÈRES »

Le groupe n'a pas transmis de tribune dans les délais réglementaires.

Conformément aux dispositions de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et à la jurisprudence, cet espace est réservé à l'expression des groupes municipaux d'opposition et prend en compte les articles parvenus au service Communication de la Ville suivant les modalités définies par le règlement intérieur du Conseil municipal.

LA VALLÉE DU GAPEAU ET LA MÉTROPOLE TPM VERS UN DESTIN COMMUN

Le 1^{er} avril 2021, la Communauté de Communes Vallée du Gapeau (CCVG) et la Métropole TPM ont eu une première séance de travail pour réfléchir à une possible future fusion. **Solliès-Pont, Solliès-ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier, qui composent la CCVG, pourraient intégrer d'ici quelques années la Métropole TPM.** Les deux territoires partagent des valeurs et des ambitions communes telles que la protection du cadre de vie, le maintien de services publics de proximité réactifs et de qualité, la préservation de l'identité

des communes membres et la recherche d'un consensus, avec toujours en ligne de mire l'intérêt général. De plus, du côté de la CCVG, les moyens financiers et l'ingénierie plus importants permettraient à la communauté de communes de répondre aux besoins en matière de transport, de développement économique, d'habitat et de protection de l'environnement et amélioreraient les conditions de vie des habitants. Pour TPM, il s'agit d'une cohérence géographique et économique.



NOUVELLE ÉTAPE DANS LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE TPM

Après un investissement de plus de 10 ans dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT), la Métropole TPM vient d'obtenir la reconnaissance de niveau 1 pour 3 ans par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. En tant que lauréat national, ce projet bénéficiera d'une subvention. **Le PAT est une somme d'initiatives et d'actions** qui tendent vers une situation la plus optimale possible : **développer une économie circulaire locale vertueuse et favoriser l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.**

Depuis près d'une décennie, TPM intervient pour le développement des filières agricoles et aquacoles sur son territoire, afin de maintenir et accroître les productions agricoles. **Aujourd'hui, à travers l'élaboration d'un PAT, la Métropole souhaite favoriser le retour de la valeur économique sur le territoire et mettre en place une économie circulaire vertueuse pour les filières. Pour cela il est indispensable de pérenniser l'agriculture et notamment l'agriculture vivrière, structurer l'économie agricole et alimentaire et développer les circuits de proximité.**

Il s'agit également de se conformer à la Loi Egalim (Agriculture et Alimentation 2018) qui préconise une alimentation saine et durable pour tous et notamment 50% de produits durables dans la restauration collective d'ici 2022.



TPM AIDE LES JEUNES À DÉCROCHER LEUR PERMIS

Dans le cadre de ses actions en matière d'emploi, d'insertion et de politique de la ville, la Métropole mène depuis sa création en 2002 de nombreuses opérations visant à **soutenir les habitants dans leur recherche d'emploi et de formation.** En ce sens, TPM s'associe régulièrement aux communes pour agir en faveur de l'insertion professionnelle et lever les freins existants. **Un guide, mis à jour**

chaque année, recense l'ensemble des aides pour l'obtention du permis. **L'édition 2021 vient tout juste de paraître,** enrichie de témoignages de jeunes, de mairies et d'auto-écoles. Ce guide vous sera utile dans vos démarches d'emploi et de mobilité. Il est téléchargeable sur www.metropoletpm.fr ou disponible en version papier à l'accueil de l'Hôtel métropolitain.



POINT-JUSTICE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Le 17 février, la convention de partenariat entre le point-justice d'Hyères (anciennement Point d'Accès au Droit) et le point-justice du Var (anciennement Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Var) a été renouvelée. La Commune se réengage ainsi aux côtés du point-justice du Var et des nombreuses institutions partenaires pour offrir des services gratuits d'accès au droit à la population : permanences d'avocats, d'huissiers de justice, de notaires, de conciliateurs de justice, du délégué du Défenseur des droits... Par ailleurs, depuis le mois de mars, ce point assure une aide aux démarches numériques :

- un ordinateur est à disposition en libre accès auprès du public pour effectuer des démarches administratives et juridiques en ligne (CAF, Pôle Emploi, service public, Ameli, impôts, assurance retraite, etc.)
- un accompagnement numérique est proposé un vendredi matin sur deux par FACE VAR.



RENSEIGNEMENTS :

Point-justice (anciennement Point d'Accès au Droit)
Place de la République. Ouvert du lundi au jeudi
8h30-12h / 13h30-17h et le vendredi 8h30-17h
04 94 01 84 04 - point-justice@mairie-hyeres.com



APPLICATION

FACILITER LA GESTION DU STATIONNEMENT

Depuis février dernier, grâce à Flowbird, une application mobile gratuite, les usagers ont la possibilité de gérer à distance leur stationnement de surface avec leur smartphone, sans retourner à l'horodateur. Il est désormais possible de prolonger la durée de stationnement et de payer en ligne depuis son smartphone ! Même si votre ticket derrière le pare-brise ne semble plus valable, la prolongation et le paiement sont pris en compte informatiquement. Les agents de surveillance de la voie publique sont informés du paiement de la redevance lié à la place de stationnement.

Application disponible sur Google Play et App Store.

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES LES 20 ET 27 JUIN

Les élections régionales et départementales auront lieu en même temps, les dimanches 20 et 27 juin.

Les élections régionales sont organisées selon un scrutin de liste. Concernant **les élections départementales**, depuis 2015, la ville d'Hyères est divisée en deux cantons :

- canton de Hyères (bureaux 1 à 42)
- canton de La Crau (bureaux 43 à 49)

Si vous n'êtes pas inscrit

Pour voter, l'inscription sur les listes électorales est indispensable.

Afin de vérifier votre inscription sur les listes électorales, vous pouvez consulter le site internet du Ministère de l'Intérieur et aller dans la rubrique « Elections » puis « Vérifier votre inscription électorale » sur demarches.interieur.gouv.fr

Vous pouvez vous inscrire jusqu'à 6 semaines avant la date du scrutin.

Pour s'inscrire, il y a trois modes de dépôt de la demande :

■ **1 : déposer en personne sa demande** à l'Hôtel de ville (sur rdv), ou bien via un tiers dûment mandaté par une procuration sur papier libre, au plus tard le vendredi 14 mai 2021

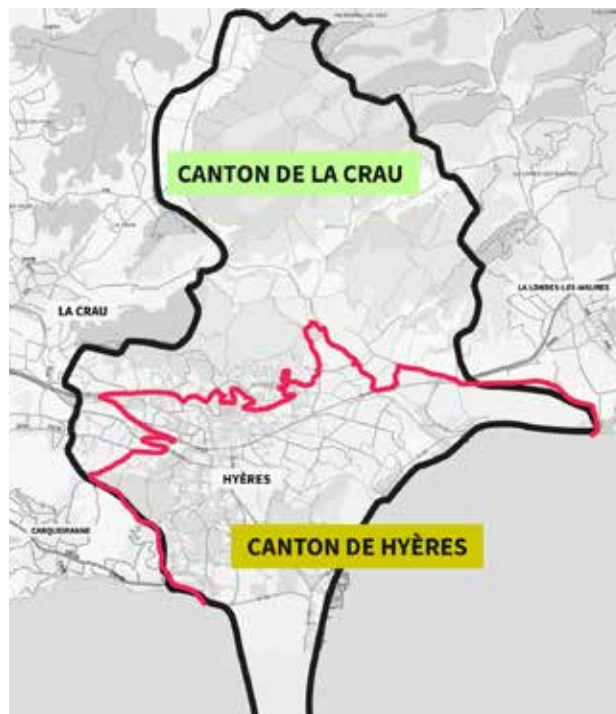
■ **2 : adresser sa demande par courrier** (la date de réception fait foi)

■ **3 : faire sa demande en ligne**, sur le site : service-public.fr

Toute demande d'inscription par courriel sera irrecevable.

Sous réserve de modification en fonction de l'actualité liée à la COVID-19, la date du dernier délai d'inscription sur les listes électorales est susceptible d'être modifiée.

Informations à suivre sur hyeres.fr et les réseaux sociaux de la ville.



Élections départementales : carte délimitant les 2 cantons hyérois

UNE ORGANISATION ADAPTÉE DES BUREAUX DE VOTE

En raison du contexte sanitaire et du double scrutin, certains lieux de vote seront modifiés afin d'appliquer au mieux les gestes barrières et les distanciations physiques.

Des bureaux de vote jugés trop petits seront regroupés dans de grandes salles :

■ **Le gymnase du Golf Hôtel** regroupera les bureaux des écoles Excelsior (BV6, 44), Val des Pins (BV 7, 45), Les Mouettes (BV 19, 20)

■ **Le gymnase de Costebelle** regroupera les bureaux des écoles de l'Almanarre (BV 25, 26) et de Costebelle (BV 36, 37, 38, 39)

■ **Le gymnase Jules Ferry** regroupera les bureaux des écoles Paule Humbert (BV27, 48), Eugénie (BV 31, 32) et Henri Matisse (BV 40, 49)

■ **L'Espace 3000** regroupera les bureaux de l'école Guynemer (BV 33, 34, 35) et de l'Espace de la Vilette (BV 41, 42)

■ **L'Espace Nautique du Port** rassemblera les électeurs de la Mairie du Port (BV 15)

■ **L'Espace Astier** rassemblera les électeurs de la Mairie de Giens (BV 29)

■ **La Salle Saint-Louis** rassemblera les électeurs de la Mairie de l'Aiguade (BV 12)

■ **La Salle des Portcroisiens** rassemblera les électeurs de la Mairie de l'île de Port-Cros (BV 11)

À La Capte et aux Borrels, chaque scrutin aura sa propre salle :

■ **La Capte** (BV 28) : un scrutin sera organisé à la Mairie tandis que l'autre sera organisé dans la salle des Captois

■ **Les Borrels** (BV 46) : un scrutin sera organisé à la Mairie des Borrels tandis que l'autre sera organisé dans le réfectoire de l'école

Si votre lieu de vote habituel n'est pas mentionné, il reste inchangé.



RENSEIGNEMENTS

SERVICE DES ÉLECTIONS

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville (uniquement sur RDV)

Tél : 04 94 00 82 47 ou 04 94 00 78 78

service.election@mairie-hyeres.com

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi de 08h30 à 17h30

Les informations sur les élections seront mises à jour régulièrement sur le site web hyeres.fr et les réseaux sociaux

[f](https://www.facebook.com/villedhyeres) [@](https://www.instagram.com/villedhyeres) [villedhyeres](https://www.linkedin.com/company/villedhyeres)

ENVOI



DRIVE



LIVRAISON



SOUTENONS NOTRE COMMERCE CONSOMMONS LOCAL !

PRIVILÉGIONS NOS ACHATS chez nos commerçants, nos producteurs,
nos artisans et LA VENTE À EMPORTER chez nos RESTAURATEURS

CLICK & COLLECT
SANS CONTACT



RESTAURATION
À EMPORTER



ACHAT
EN BOUTIQUE

